

12.12.1961

2.383/Pol.Ter.

Dossier KAMANZI.

A Monsieur le Chef d'Etat Major
de la Police à
K I G A L I.-

Monsieur le Chef,

Me référant à votre lettre n° 06/4093/P.T.
du 7.12.1961, j'ai l'honneur de vous demander pour quelles
raisons le policier KAMANZI a été licencié par Monsieur
l'Administrateur de Territoire et non par Monsieur le Résid.
suivant la procédure établie (consultation du Préfet et du
Ministère de l'Intérieur).

Le Ministre
L.MPAKANIYE,